



cession de bail_ litige en cours

Par **IsABB**, le 13/12/2020 à 13:59

Bonjour nous avons un contentieux de loyer avec un locataire(sa société) qui demandait une baisse de loyer pour un local commercial (pharmacie) avec un nouveau bail retroactif il a porté l'affaire devant le juge des loyers qui a ordonné le retrait de l'affaire du rôle des audiences et que celle ci sera rétablie à la demande de la plus diligente des parties

le locataire a ensuite proposé de couper la poire en deux masi on avait pas donné notre accord compte tenu de fortes dégradations dans le local constructions illégales etc . Il a ensuite cédé son bail Comme on a pas de contentieux avec la cessionnaire on a d'emblée appliqué la baisse de loyer et on doit faire un nouveau bail à la date de cession avec ce montant

question

-La procédure engagée par l'ancien locataire est -elle tranmise à la cessionnaire? l'ancien locataire est il en droit de poursuivre sa demande (bail retrocatif en 2017)

-peut on se contenter de fonctionner avec la nouvelle locataire* et "oublier" la demande de l'ancien locataire